

BECOUBE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A. DBV TECHNOLOGIES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 - 2
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	3
. Compte de résultat	4
. Annexe	5 à 19

S.A. DBV TECHNOLOGIES
Société Anonyme au capital de 1 916 066 €uros
Siège social : Green Square - Bâtiment D
80-84, rue des Meuniers
92220 BAGNEUX

*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2014*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DBV TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société comptabilise un crédit d'impôt recherche tel que détaillé dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels. Ce crédit d'impôt recherche a fait l'objet d'une évaluation par des experts externes sur la base d'informations transmises par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des informations retenues dans le cadre de cette évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à ANGERS et NEUILLY-SUR-SEINE, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

BECOUBE



Sébastien BERTRAND

Deloitte & Associés



Fabien BROVEDANI

Ce rapport comprend 19 pages.

COMPTES ANNUELS ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

BILAN ACTIF

(en euros)	31-déc-14		31-déc-13	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires	208 100	179 265	28 835	63 007
Installations techniques, mat. et outillage	2 187 847	909 225	1 278 622	696 654
Autres immobilisations corporelles	1 466 956	634 216	832 740	981 925
Avances et acomptes	431 286	375 716	55 570	55 570
Autres immobilisations financières	1 940 449	18 900	1 921 549	671 423
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 234 638	2 117 321	4 117 317	2 468 578
Matières premières, approvisionnements	124 071	-	124 071	6 568
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Avances et acomptes	1 949	-	1 949	2 458
Clients et comptes rattachés	149 209	13 097	136 112	182 900
Autres créances	6 154 455	295 585	5 858 870	3 904 727
Valeurs mobilières de placement	114 350 000	-	114 350 000	38 550 000
Disponibilités	224 188	-	224 188	852 761
Charges constatées d'avance	937 864	-	937 864	315 611
TOTAL ACTIF CIRCULANT	121 941 737	308 683	121 633 054	43 815 024
Ecarts de conversion actifs	17 053	-	17 053	-
TOTAL ACTIF	128 193 428	2 426 004	125 767 424	46 283 603

BILAN PASSIF

(en euros)	31-déc-14	31-déc-13
Capital social ou individuel	1 916 066	1 508 830
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	163 876 789	69 640 899
Report à nouveau	(30 420 340)	(16 250 777)
Résultat de l'exercice	(19 066 718)	(14 169 563)
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	116 305 797	40 729 389
Avances conditionnées	4 562 641	1 562 641
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	4 562 641	1 562 641
Provisions pour risques	17 053	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 053	-
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	48 194	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 871 538	1 497 289
Dettes fiscales et sociales	2 365 638	1 764 588
Autres Dettes	40 000	36 500
Produits constatés d'avance	540 150	692 500
TOTAL DETTES	4 865 520	3 990 877
Ecarts de conversion passifs	16 493	697
TOTAL PASSIF	125 767 424	46 283 603

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	31-déc-14	31-déc-13
Ventes de marchandises	210 759	181 800
Production vendue services	-	-
Chiffre d'affaires	210 759	181 800
Production stockée	-	(1 650)
Subventions d'exploitation	166 350	311 009
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	11 214	54 680
Autres produits	96 785	15 898
Total des produits d'exploitation (I)	485 107	561 738
Variation de stock	(49 142)	21 455
Autres achats et charges externes	15 901 530	11 305 978
Impôts, taxes et versements assimilés	205 550	142 045
Salaires et traitements	4 718 272	3 607 544
Charges sociales	3 135 078	3 148 253
Dotations aux amortissements sur immobilisations	508 944	376 412
Autres charges	43 591	108 670
Total des charges d'exploitation (II)	24 463 823	18 710 357
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(23 978 716)	(18 148 619)
Différences positives de change	2 367	13 083
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	703 199	648 816
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 089	7 639
Autres produits	1 715	-
Total des produits financiers (III)	708 370	669 538
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	313 728	-
Intérêts et charges assimilées	31 261	-
Différences négatives de change	29 874	3 491
Total des charges financières (IV)	374 864	3 491
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	333 506	666 046
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	(23 645 209)	(17 482 573)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	241 862	713
Total des produits exceptionnels (V)	241 862	713
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 992	165
Total des charges exceptionnelles (VI)	2 992	165
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	238 871	548
Impôt sur les bénéfices	(4 339 620)	(3 312 462)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(19 066 718)	(14 169 563)

ANNEXE DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Faits marquants de l'exercice 2014

Le 22 Septembre 2014, DBV Technologies a annoncé les principaux résultats de l'étude clinique de phase IIb 'VIPES' (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety) utilisant Viaskin® Peanut chez les sujets allergiques à l'arachide. Le critère primaire d'efficacité de l'étude est atteint à la plus forte dose évaluée (Viaskin Peanut 250 µg). En effet, l'élévation du taux des patients répondeurs est significativement plus grande dans le groupe traité avec Viaskin Peanut 250 µg par rapport au groupe traité par placebo ($p=0,0108$). Sur le plan biologique, les changements immunologiques sont également statistiquement significatifs dans le groupe Viaskin Peanut 250 µg alors qu'aucun changement notable n'a été reporté dans le groupe placebo. L'innocuité est confirmée pour l'ensemble des groupes actifs, puisqu'aucun évènement indésirable sérieux lié au traitement n'a été reporté. D'autre part, l'observance du traitement quotidien par les patients est excellente (supérieure à 97%). Le taux de sortie prématurée de l'étude est de 6,4%, inférieur aux 15% anticipés. L'étude VIPES est la plus large étude jamais réalisée dans la désensibilisation à l'arachide et les résultats complets d'efficacité et d'innocuité seront présentés lors de futurs congrès scientifiques.

Note 1 - REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable.

1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les ramener à leur valeur d'utilité.

1.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés ci-dessus ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

1.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

POSTE D'IMMOBILISATIONS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Agencements et aménagement des constructions	9 ans
Outillage de recherche et développement et de production	5 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans

1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les dépôts et cautionnements comptabilisés pour leur valeur d'origine, les SICAV nanties en garantie de contrats de location simple, ainsi qu'un contrat de liquidité.

1.3. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

1.4. STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les Valeurs Mobilières de Placement et les dépôts à terme sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les Valeurs Mobilières de Placement sont constituées par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité.

1.6. PROVISIONS

La société constitue des provisions pour risques et charges en conformité avec la définition donnée dans l'avis CRC n°00-06 sur les passifs, à savoir :

- une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celle-ci.

Note 2 – NOTES SUR LE BILAN

2.1. IMMOBILISATIONS

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions correspondent principalement à des agencements des constructions et à des équipements et matériels de laboratoire et de production.

Les immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie versés au bailleur, des Sicav nanties en garantie de contrats de location simple et d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2014, le contrat de liquidité présente une valeur globale de 1 436 529 euros, dont 8 054 titres DBV Technologies.

En milliers d'euros	Brut			
	A l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions-mises au rebut	A la clôture de l'exercice
Brevets, licences, marques	31	15	-	46
Logiciels	146	16	-	162
Immobilisations incorporelles	177	31	-	208
Installations techniques, matériel et outillage	1 367	821	-	2 188
Installations générales, agencements	922	8	-	930
Matériel de bureau et informatique	489	48	-	537
Matériel de transport	-	-	-	-
Avances et acomptes	431	-	-	431
Immobilisations corporelles	3 209	877	-	4 086
Dépôts et cautionnements	379	131	(7)	503
Contrat de liquidité	311	1 137	(11)	1 437
Immobilisations Financières	690	1 268	(18)	1 940
TOTAL	4 077	2 175	(18)	6 234

En milliers d'euros	Amortissements et dépréciations			
	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Brevets, licences, marques	30	9	-	39
Logiciels	84	56	-	141
Immobilisations incorporelles	114	65	-	179
Installations techniques, matériel et outillage	670	239	-	909
Installations générales, agencements	179	107	-	286
Matériel de bureau et informatique	251	97	-	348
Matériel de transport	-	-	-	-
Avances et acomptes	376	-	-	376
Immobilisations corporelles	1 475	444	-	1 919
Immobilisations Financières	19	-	-	19
TOTAL	1 608	509	-	2 117

2.2. CREANCES

La ventilation des créances à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

Etat des créances

(en K€)	Montant brut	A - 1 an	A + 1an
Clients douteux	13	13	-
Clients	136	136	-
Fournisseurs, avances et acomptes	241	241	-
Etat, Crédit d'impôt recherche	4 340	4 340	-
Etat, crédit impôt compétitivité emploi	79	79	-
Etat, TVA	1 023	1 023	-
Créances Filiale	296	-	296
Ristournes Fournisseurs	179	179	-
TOTAL	6 306	6 010	296

2.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2014, la société disposait de valeurs mobilières de placement pour 114 350 K€ contre 38 550 K€ au 31 décembre 2013.

(en K€)	31-déc-14	31-déc-13
Dépôts à terme	114 350	38 550
TOTAL	114 350	38 550

2.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent pour l'essentiel à des dépenses liées à des loyers, de l'assurance, ainsi que des honoraires de conseils juridiques et scientifiques.

2.5. CAPITAUX PROPRES

2.5.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est passé de 15 088 298 actions en 2013, à 19 160 661 actions en 2014, suite à l'augmentation de capital par émission de 4 072 363 actions ordinaires. La valeur nominale de chaque action reste inchangée à 0,10 euros.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE"), stock-options ("SO") ou actions gratuites ("AGA"), octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Catégories de titres	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de capital	A la clôture de l'exercice	Capital social
Actions ordinaires	15 088 298	4 072 363	19 160 661	1 916 066
Total	15 088 298	4 072 363	19 160 661	1 916 066

2.5.2. BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION, BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA"), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE"), des stock-options (« SO ») et des actions gratuites ("AGA") comme suit :

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2014	Nombre de bons caducs au 31/12/2014	Nombre de bons en circulation au 31/12/2014	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	17 175	4,33 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	13 713	205 695	4,33 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	-	-	- €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	27 375	4,33 €
28/01/2011	BSA	10 039	7 529	-	-	- €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	28 933	433 995	5,13 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	9 373	140 595	5,13 €
17/01/2012	BSA	89 835	-	89 835	89 835	5,13 €
02/04/2012	AGA	669 796	-	-	-	- €
25/07/2012	AGA	134 081	-	-	-	- €
25/09/2012	BSA	30 000	-	25 000	25 000	8,59 €
28/11/2012	AGA	35 360	-	35 360	35 360	- €
25/07/2013	BSA	73 000	-	70 500	70 500	8,10 €
12/09/2013	AGA	501 500	-	420 000	420 000	- €
18/09/2013	SO	518 000	-	471 000	471 000	7,57 €
03/06/2014	SO	75 000	-	75 000	75 000	19,01 €
03/06/2014	AGA	186 000	-	186 000	186 000	- €
03/06/2014	BSA	10 000	-	10 000	10 000	18,79 €
Total		2 398 206	8 101	1 437 684	2 207 530	

2.5.3. TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En €	A l'ouverture de l'exercice	Affectation 2013	Augmentation de capital	Emission BSA	Résultat 2014	A la clôture de l'exercice
Capital	1 508 830	-	407 236	-	-	1 916 066
Primes d'émission fusion,...	69 640 899		94 203 624	32 267	-	163 876 789
Report à nouveau	(16 250 777)	(14 169 563)	-	-		(30 420 340)
Résultat	(14 169 563)	14 169 563	-	-	(19 066 718)	(19 066 718)
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	40 729 389		94 610 860	32 267	(19 066 718)	116 305 797

Les commissions bancaires et frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission en 2014 totalisent la somme de 10 909 079 euros.

2.6. AVANCES REMBOURSABLES

Au 31 décembre 2014, la Société bénéficie d'un contrat d'avance avec OSEO Innovation, d'un contrat d'aide Oseo Immunavia, et d'un contrat avec la COFACE. Ces avances sont remboursables à 100% à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial. La 3^{ème} avance Oseo et l'avance Coface ne portent pas intérêt.

La société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'innovation BPIFrance Financement.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par avance remboursable :

Provisions	01-janv-14	Encaissements	Remboursements	Annulation	31-déc-14
3ème avance Oseo	512 000	128 000	128 000	-	512 000-
4ème avance Oseo	903 500	-	-	-	903 500
Avance Coface	147 141	-	-	-	147 141
Prêt à taux zéro BPI	-	3 000 000	-	-	3 000 000
Total	1 562 641	3 128 000	128 000	-	4 562 641

Deuxième avance OSEO

Le 10 janvier 2005, DBV Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 600 000 euros pour un projet de conception d'une machine prototype haute cadence pour la production de patchs et développement de patchs de seconde génération destinés notamment à la détection de différentes allergies. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 300 000 euros ont été versés à la société en 2005 à la signature du contrat ;
- 180 000 euros ont été versés à la société en 2008 ;
- le solde de 120 000 euros a été reçu en 2010.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Le premier remboursement de 140 000 euros effectué en 2011 ;
- Le second remboursement de 200 000 euros effectué le 31 mars 2012 ;
- Le troisième et dernier remboursement de 260 000 euros effectué le 02 avril 2013.

Troisième avance OSEO

En 2011, la Société a été notifiée par Oseo Innovation de l'accord d'une nouvelle aide sous forme d'avance remboursable à hauteur de 640 000 euros pour financer le développement de son programme de traitement à l'allergie aux protéines de lait de vache.

Le montant de l'aide sera versé comme suit :

- 256 000 euros après la signature du contrat ;
- 256 000 euros à partir du 30 juin 2012 sur appel de fonds ;
- le solde de 128 000 euros après constat de fin de programme, réalisé au 31 décembre 2013.

Le premier versement de 256 000 euros a été reçu en 2011.

Le second versement de 256 000 euros a été reçu en 2013.

Le solde de 128 000 euros a été reçu au cours de l'exercice.

En cas de succès technique ou commercial du programme, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 64 000 euros au plus tard le 30 septembre 2014 ;
- 64 000 euros au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- 64 000 euros au plus tard le 31 mars 2015 ;
- 64 000 euros au plus tard le 30 juin 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 décembre 2017 ;
- 32 000 euros au plus tard le 31 mars 2018 ;
- 32 000 euros au plus tard le 30 juin 2018.

Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 000 euros devra être remboursée à minima par 4 versements trimestriels de 64 000 euros à compter du 30 septembre 2014.

Quatrième avance OSEO

En 2013, OSEO a accordé une aide sous forme d'avances remboursables de 3 206 162 euros à DBV Technologies dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche et développement clinique dans l'allergie aux acariens chez le jeune enfant. Le programme ImmunaVia sera financé selon le calendrier prévisionnel suivant, sous réserve de l'avancement du programme :

- 903 500 euros versés en avril 2013 ;
- 903 500 euros en octobre 2014 ;
- 918 000 euros en octobre 2015 ;
- 481 162 euros en avril 2018.

L'encaissement prévu en octobre 2014 a été reçu le 22 janvier 2015 pour un montant de 864 989 euros.

Cette avance porte intérêt au taux annuel de 2,05%. En cas de succès technique ou commercial du projet, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 400 000 euros au plus tard le 30 juin 2021 ;

- 800 000 euros au plus tard le 30 juin 2022 ;
- 1 100 000 euros au plus tard le 30 juin 2023 ;
- 1 450 000 euros au plus tard le 30 juin 2024.

Outre les avances remboursables, le financement du programme Immunavia comprend le versement par OSEO de subventions non remboursables à la société d'un montant total de 1 919 056 euros.

Prêt BPiFrance Financement

En 2014, BpiFrance Financement a accordé une aide d'innovation sous forme de prêt à taux zéro de 3,0 millions d'euros à DBV Technologies dans le cadre du développement pharmaceutique du Viaskin® Milk. Cette aide a été reçue en une tranche unique le 27 novembre 2014.

Le calendrier de remboursement prévu est le suivant :

- 150 000 euros le 30 juin 2017 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2017 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2017 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2018 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2018 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2018 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2018 ;
- 150.000 euros le 31 mars 2019 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2019 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2019 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2019 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2020 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2020 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2020 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2020.
- 150 000 euros le 31 mars 2021 ;
- 150 000 euros le 30 juin 2021 ;
- 150 000 euros le 30 septembre 2021 ;
- 150 000 euros le 31 décembre 2021 ;
- 150 000 euros le 31 mars 2022.

Avance COFACE

Le 6 septembre 2007, DBV Technologies a signé un contrat d'assurance-prospection avec la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) afin de promouvoir son produit Diallertest à l'international. A ce titre, la Société a reçu des avances remboursables à hauteur de 147 141 euros. DBV Technologies doit rembourser ces avances à hauteur de 7% de son chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest, jusqu'au 30 avril 2017.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à rembourser au titre de cette avance s'élève à 147 141 euros, contre 146 040 euros au 31 décembre 2013.

2.7. PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

Provisions	01-jan-14	Dotation aux provisions	Reprise provisions	31-déc-14
Provision pour risque de change	-	17 053	-	17 053
Provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles	375 716	-	-	375 716
Provision pour dépréciation comptes clients	13 097	-	-	13 097
Provision pour dépréciation créances Filiale	-	295 585	-	295 585
Provision sur immobilisations financières	18 900	-	-	18 900
Total	407 713	312 639	-	720 352

2.8. DETTES

La ventilation des dettes à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

(en K€)	Montant brut	A - 1 an	A + 1an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48	48	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 872	1 872	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	2 181	2 181	-
Etat	114	114	-
Autres impôts taxes et assimilés	70	70	-
Produits constatés d'avance	540	540	-
Autres dettes	40	40	-
TOTAL	4 866	4 866	-

2.9. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais comptabilisés en charges d'exploitation. Au titre de l'exercice 2014, ils s'élèvent à 18 520 K€.

2.10. CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

(en K€)	Montant brut	A - 1 an	A + 1an
Fournisseurs, factures non parvenues	781	781	-
Personnel, charges à payer	858	858	-
Personnel, Congés payés	276	276	-
Organismes sociaux, charges à payer	403	403	-
Organismes sociaux, Congés payés	127	127	-
Etat, charges à payer	70	70	-
Divers, charges à payer	40	40	-
TOTAL	2 556	2 556	-

2.11. PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir s'élève à 179 K€ et est essentiellement composé de remises fournisseurs à recevoir.

Note 3 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de la société au 31 décembre 2014 se décompose comme suit :

En euros	31-déc-13	31-déc-14
Différence positive de change	13 083	2 367
Intérêts sur les comptes à termes et produits net des cessions des valeurs mobilières	648 816	1 715
Reprises sur provisions et amortissements	7 639	1 089
Autres produits	-	-
Dépôts à terme	-	703 199
Valeurs mobilières de placement	-	-
Produits financiers	669 538	708 370
Intérêts des emprunts et dettes financières	-	31 261
Différences négatives de change	3 491	29 874
Dotations aux provisions financières	-	313 728
Charges financières	3 491	374 864
Résultat financier	666 046	333 506

Note 4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

En euros	31-déc-13	31-déc-14
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	713	241 862
Produits exceptionnels	713	241 862
Dotation aux amortissements et provisions	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de capital	-	2 744
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	165	247
Charges exceptionnelles	165	2 992
Résultat exceptionnel	548	238 871

Note 5 – EFFECTIFS

Effectifs	31-déc-13	31-déc-14
Cadres	29	38
Employés	15	18
Effectifs	44	56

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour l'exercice 2014 s'élève à 2 889 heures.

Note 6 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (EN BASE)

A la clôture de l'exercice 2014, le montant des déficits indéfiniment reportables s'analyse comme suit :

En euros	Base	Economie potentielle d'IS
Déficits reportables	101 316 988	33 768 952
Total	101 316 988	33 768 952

Note 7 – CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

- 2013 : 3 312 462 euros, dont 3 312 462 euros remboursés en 2014 ;
- 2014 : 4 339 620 euros.

Note 8 – REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours de l'exercice 2014 (en euros) :

	2014
Membres du Conseil d'Administration	433 160
Jetons de présence	40 000
Total	473 160

Note 9 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2014 s'élève à 296 543 euros.

Note 10 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**10.1. Indemnités de départ à la retraite**

L'engagement relatif aux IDR s'élève au 31 décembre 2014 à 531 K€.

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

- Taux d'actualisation : 1,30% ;
- Taux de progression des salaires : 4,00% ;
- Taux de charges sociales : 50% ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans (cadres) ; 62 ans (non cadres)
- Table de mortalité : TGH05-TGF05
- Convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

10.2. Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a signé le 28 avril 2011 avec la société SELECTINVEST 1 un contrat de location pour ses locaux.

Le 1 décembre 2014, un bail d'extension a été signé entre DBV et la société Nexity (anciennement SELECTINVEST1).

Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014
Année 2015	386 766
Année 2016	427 565
Année 2017	427 565
Année 2018	427 565
Année 2019	427 565
Année 2020	178 152
Total	2 275 178

La société a signé début juillet 2014, un contrat de crédit-bail avec la société Evosciences pour la location d'un matériel de laboratoire. Le montant des loyers futurs à ce titre s'élèvent au 31/12/14 comme suit :

- 2015 : 21 480 euros ;
- 2016 : 21 480 euros ;
- 2017 : 10 740 euros.

La Société a signé différents contrats de location simple de matériels de bureau et de véhicules. Le montant des loyers futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2014 :

- 2015 : 27 338 euros ;
- 2016 : 22 435 euros ;
- 2017 : 8 947 euros ;
- 2018 : 5 219 euros.

10.3. Obligations au titre des autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

La Société a signé le 5 décembre 2011, un contrat de sous-traitance avec une CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase II pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 5 390 637 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour l'année 2015 est de 323 123 euros.

La société a signé un contrat de sous-traitance avec cette même CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique OLFUS pour le produit Viaskin® Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 6 800 000 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2015, 2016 et 2017 est de 3 402 647 euros.

La société a aussi signé un contrat de sous-traitance avec une seconde CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique Miles pour le produit Viaskin® Milk. Le montant de cette étude s'élève à 7 050 758 euros.

Au 31 décembre 2014, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2015, 2016 et 2017 et 2018 est de 5 856 163 euros.

Le 7 Janvier 2009, la Société a signé un contrat de développement et de copropriété avec l'AP-HP (l'assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et l'Université Paris-Descartes (UPD), par lequel la Société a accepté les conditions de copropriété avec l'AP-HP et l'UPD, sur certains brevets américains et étrangers ainsi que sur les droits et obligations qui en résultent.

La Société, tous les licenciés ou sous-licenciés, désignés tels par la Société, disposent du droit exclusif d'utilisation commerciale des brevets codétenus. L'AP-HP et l'UPD ont accepté d'exploiter directement les brevets à des fins de recherche interne uniquement, et à ne pas concéder de licence d'exploitation des brevets à un tiers.

Pour l'exploitation directe des brevets initiaux et dérivés, la Société est redevable de redevances envers ses copropriétaires que sont l'AP-HP et l'UPD, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé. Le montant de cette redevance varie selon l'utilisation ou pas du brevet initial par la Société. En outre, pour l'exploitation indirecte des licences ou sous-licences consenties à des tiers, la Société est tenue de payer une redevance sur les revenus perçus.

Dans l'hypothèse où la Société ne vend pas de produits durant une période de 30 mois après qu'une première commercialisation ait eu lieu, sans pouvoir en justifier auprès de l'AP-HP, celle-ci pourra transformer à l'exception de certaines conditions, avec un préavis de 6 mois, la licence en licence non exclusive.

Toute partie peut résilier de plein droit le contrat en cas d'inexécution par l'autre partie d'une obligation essentielle mise à sa charge au titre dudit contrat et dans un délai de 6 mois.

L'accord prendra également fin de plein droit dans le cas de cessation totale ou partielle des activités de la Société, dans le cas d'une dissolution ou liquidation amiable, dans le cas d'une liquidation judiciaire.

L'accord prendra fin automatiquement à l'expiration du dernier brevet codétenu. Dans le cas d'une résiliation du contrat, la Société ne bénéficie plus du droit exclusif d'utilisation commerciale desdits brevets mais en conserverait ses droits de copropriétaire. Les obligations relatives à la confidentialité et à la propriété des brevets continueront de s'appliquer et les licences et sous-licences consenties survivront.

La durée de vie des brevets en vertu de l'accord s'étend jusqu'en 2028.

A ce jour, cet accord n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

10.4. Caution bancaire

La société a souscrit auprès de l'établissement bancaire CIC, des Sicav CM-CIC en nantissement de la caution bancaire pour les loyers des locaux de Bagneux pour 384 809 €.

Note 11 –TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société DBV a créé le 7 avril 2014 une filiale aux Etats-Unis d'Amérique, DBV technologies Inc., est domiciliée au 185 Alewife Brook parkway Suite 410 Cambridge MA02138. Elle est enregistrée aux USA dans l'Etat du Delaware.

La société DBV ne détient aucune autre participation dans une autre société.

Le tableau ci-dessous regroupe en euros les informations sur les filiales et participations :

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
DBV Technologies Inc.	80	-	100%	799	799	-	-	-	(319 453)	-

Note 12 – TABLEAU DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

Les informations avec les parties liées sont résumées en euros dans le tableau ci-après :

Eléments	Montants
Titres de participation	799
Avances et prêts	246 309
Créances clients	47 395
Provision pour dépréciation créances	295 585
Produits financiers	1 882

Note 13 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le deuxième décaissement de l'avance Oseo Immunavia prévu en octobre 2014 a été reçu le 22 janvier 2015. Compte tenu des dépenses déclarées, le montant réceptionné s'élève à 864 989 euros.

Le 9 mars 2015, la société a signé un bail de location pour des locaux mixtes d'activités et de bureaux à Montrouge, en France, et prévoit au cours de la même année d'y déménager son siège social, ses bureaux ainsi que ses laboratoires. Le coût maximal de sortie du site de Bagneux s'élève à 415K€.